

Procès verbal du conseil d'école du mardi 03 novembre 2015

Personnes présentes :

Enseignantes : Mme Ferreira (remplaçante de Mme Huchet en congé maternité), Mme Luka (directrice), Mr Pélerin.

Représentants de parents d'élèves : Mme Mallard, Mme Beaudi, Mme Régnier, Mme Sergent.

Commune : Mme Morice (Maire de la commune), Mme Masson (ATSEM, service garderie), Mme Roulin (ATSEM, service garderie).

Personnes excusées : Mme Buffet (Adjointe aux écoles), Mr Reichert (Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Vitré), Mme Foulon (décharge de direction), Mme Rivereau (enseignante), Mme Guérin (décharge de temps partiel de Mme Huchet), Mme Bourdais, Mr Rio et Mr Guesdon (représentants de parents d'élèves).

1) Rentrée 2015 :

1-1 Effectifs et répartitions :

Actuellement, l'effectif de l'école est de 94 élèves, 2 TPS et 1 PS seront accueillis en janvier 2016, l'effectif est stable par rapport à la rentrée 2014.

Nous avons accueilli 3 nouveaux enseignants :

Mr Pélerin, enseignant en maternelle (TPS / PS / MS)

Mme Ferreira, enseignante assurant le remplacement de Mme Huchet en CM1 / CM2. Elle sera à la disposition de la circonscription au retour de Mme Huchet.

Mme Guérin, enseignante assurant le complément du temps partiel de Mme Huchet.

Les répartitions sont les suivantes :

● **TPS/PS/MS** (enseignant : Mr Pélerin, ATSEM : Mme Masson) de **20 élèves** : 1 TPS, 9 PS, 10 MS.

● **GS/CP** (enseignante : Mme Rivereau, ATSEM : Mme Roulin le matin) de **27 élèves** : 13 GS et 14 CP.

● **CE1/ CE2** (enseignantes : Mme Luka et Mme Foulon : décharge de direction) de **26 élèves** : 14 CE1 et 12 CE2 (enfants du voyage : + 2)

● **CM1/CM2** (enseignantes : Mme Ferreira, Mme Huchet, Mme Guérin : décharge de temps partiel) de **19 élèves** : 10 CM1 et 9 CM2.

2 AVS sont présentes dans l'école pour l'accompagnement de 3 élèves (Mme Tantin et Mme Thomas).

1-2 Scolarisation des TPS :

Les enfants de 2 ans et demi sont acceptés à la rentrée de septembre dans la limite des places disponibles.

Les enfants qui auront 3 ans en janvier, février ou mars de l'année scolaire en cours peuvent être également scolarisés après les vacances de Noël si l'effectif de la classe maternelle le permet.

1-3 ELV :

L'enseignement de l'anglais est proposé 2 fois par semaine (2 x ¾ d'heure) aux élèves du CP au CM2.

Mme Ferreira assure cet enseignement auprès de ses élèves de CM1 et CM2. Mr Pélerin prend en charge les élèves de CE1 deux fois 45 mn par semaine. Ce décloisonnement s'opère en début d'après-midi lorsque les TPS, les PS et les MS sont à la sieste.

Mme Luka assure l'enseignement de l'anglais auprès de ses élèves de CE2 et Mme Rivereau à ses élèves de CP.

1-4 Enseignement de la natation :

Cette année, les élèves de la Grande section au CE2 participent à l'activité.

Les élèves de CE1 et CE2 partent jusqu'au 04 décembre, puis ce seront les élèves de GS et de CP (du 08 décembre au 22 mars) dont l'effectif de 27 nécessite la présence d'un adulte agréé (en plus de l'enseignant et du MNS) auquel il serait souhaitable qu'un parent supplémentaire accompagne les enfants dans les vestiaires.

Les élèves bénéficient de 40 minutes d'enseignement à chaque séance avec des objectifs précis détaillés dans le livret commun à tous les élèves de la circonscription de Vitry. Les séances ont lieu à la piscine d'Argentré du Plessis les vendredis matins et mardis après-midi.

Une information a été communiquée aux parents agréés afin de connaître leur disponibilité et d'établir un planning.

2) Parcours de l'élève :

2-1 APC : activités pédagogiques complémentaires :

Les élèves bénéficient d'une aide personnalisée visant à les aider lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages ou les accompagner dans leur travail personnel ou encore leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Ces APC représentent, pour les enseignants, 1 heure par semaine sur les 36 semaines d'enseignement annuelles.

Ce dispositif que nous avons appelé « coup de pouce » permet aux enfants d'être suivis (une ou plusieurs séances) sur le temps du midi : de 12h45 à 13h15 pour les élèves de GS, de 11h50 à 12h20 pour les autres. Un créneau a été ouvert le jeudi soir de 16h10 à 16h40. L'aide ne peut dépasser une demi-heure deux fois par semaine par enfant.

Les élèves concernés ont fait l'objet d'une autorisation parentale et les parents sont informés de l'aide apportée à leur enfant par un message dans le cahier de liaison.

Pour les enfants ne mangeant pas à la cantine et pour qui une aide serait nécessaire, nous avons prévu de prévenir les parents une semaine à l'avance. Ces enfants ne sont pas obligés de rester à la cantine, les parents peuvent les récupérer après l'aide.

2-2 Elèves en difficulté :

Equipe éducative : elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige, qu'il s'agisse des résultats scolaires, de l'assiduité ou du comportement.

RASED : il a pour objectif de favoriser l'adaptation et la réussite de l'enfant à l'école, dès la maternelle. L'équipe effectue un travail d'observation et de prévention à la demande des parents et des enseignants auprès des enfants concernés. En relation avec les familles et les enseignants, si une aide s'avère nécessaire, elle peut être apportée par l'un des membres du réseau : bilans, entretiens, séances de rééducation... Ces différentes interventions ont pour but d'améliorer, selon le cas : l'intégration de l'enfant à l'école, son comportement, son langage... afin de lui éviter un échec scolaire et de lui permettre de rentrer dans les apprentissages.

Cette année, Mme Le Clech intervient 2 fois par semaine pour les élèves de la GS au CE1. Ils seront accompagnés jusqu'aux vacances de Noël.

3) Election des délégués :

Les délégués de classe ont été élus le 30 septembre dernier.

Un premier conseil aura lieu prochainement, il aura pour but de répondre aux questions sur la vie de l'école, hors périscolaire et temps de restauration.

Mme Régnier demande comment les questions concernant le périscolaire pourraient être relayées par les délégués. Mme Morice propose que ces dernières puissent être traitées lors d'un conseil commun école/périscolaire. Mme Luka contactera Mme Buffet afin d'organiser ce conseil.

4) Règlement intérieur de l'école :

Le règlement a été modifié afin d'y apporter des précisions sur la tenue vestimentaire des élèves, une tenue correcte est demandée : pas de vêtements troués excessivement, pas de talons ni de bijoux de valeur ou dangereux (boucles d'oreille pendantes par exemple).

En outre, la charte de laïcité est désormais annexée au règlement intérieur et doit obligatoirement être signée.

Mme Luka rappelle que toute absence d'un enfant doit être signalée à l'école. De plus, l'engagement des parents à inscrire leurs enfants engage une présence assidue y compris en maternelle.

Le règlement a été voté à l'unanimité.

5) Sécurité :

Exercice évacuation incendie :

Les élèves étaient informés de cet exercice.

Les élèves de maternelle sont sortis par le hall d'entrée, les élèves de l'élémentaire par leur accès vers la cour, tel que le prévoit le plan d'évacuation.

Cependant, nous avons constaté que l'accès de la classe maternelle située à l'extrémité du couloir (près de la classe tampon) ne pouvait se faire que par la porte donnant sur l'extérieur. En effet, cette classe se trouve entre deux portes coupe-feu.

Le problème a été constaté par un agent municipal, présent lors de cet exercice.

Mme Morice note que le plan d'évacuation doit être revu.

Le reste de l'exercice s'est déroulé normalement : dès l'alarme déclenchée, les portes coupe-feu se sont fermées automatiquement. L'agent présent a rouvert tous les accès.

6) Moyens alloués à l'école :

Travaux / demandes :

Anciennes demandes (conseil d'école du mois de juin) :

Un massicot : Mme Luka demande si cette dépense peut être prise en charge par la mairie compte tenu du prix élevé pour un appareil de qualité dont l'usage est très fréquent (l'ancien a 8 ans).

Formation sur l'alarme de l'école : Mme Morice propose de contacter Mr Gardan afin d'effectuer la formation en présence des enseignants ainsi que des représentants de parents d'élèves, de l'APE et du centre de loisirs.

Deux câbles double-jack pour utiliser le système audio intégré aux plafonds des classes.

Un tuyau d'arrosage pour le potager.

Nouvelles demandes :

Remplacement ou réparation du téléphone dont le dysfonctionnement du fax engendre des messages d'erreur permanents.

Le groom de la porte du hall élémentaire ne tient plus.

Nous demandons également de mettre des câbles dans les classes pour suspendre les travaux d'élèves au plafond comme c'était le cas dans l'ancienne école.

7) OCCE / APE (Association des Parents d'Elèves)

7-1 OCCE

L'OCCE permet de récolter des fonds pour des projets pédagogiques comme les sorties scolaires. Une cotisation minimale est demandée aux familles en début d'année, toutefois, des dons supérieurs peuvent être faits et ce, à n'importe quel moment de l'année. La cotisation demandée pour cette année est de 3 euros.

Mme Mallard demande si les fonds collectés sont directement imputés à l'école ou sont gérés par l'OCCE.

Chaque école gère son propre compte sur lequel l'argent récupéré est déposé.

7-2 APE

L'association des parents d'élèves organisent différentes actions dans l'année dans le but de participer au financement des projets de l'école.

N'hésitez pas à contacter le président de l'Association, Mr Guesdon, ou tout autre parent adhérent pour avoir des informations complémentaires pour rejoindre l'équipe.

Vous pouvez consulter leur site <http://ecole-etrelles-ape.fr/>

Les membres de l'APE sont très satisfaits du vide grenier et remercient les parents qui ont apporté leur aide.

Le spectacle de Noël aura lieu le 13 décembre après-midi dans les locaux de l'école.

8) Projets scolaires de l'année :

Suite aux nombreux projets de l'année dernière, ceux de cette année seront plus simples.

Le projet musique portant sur l'Afrique n'a pas été validé. Suite aux demandes plus élevées des écoles privées, moins d'écoles publiques ont pu bénéficier de ce dispositif. Mme Morice demande quelles sont les quotités attribuées aux écoles publiques et aux écoles privées.

Nous avons toutefois décidé de maintenir ce projet en faisant appel à des associations de danses et chants africains.

Le projet de correspondance entre la classe de GS/CP et un pays d'Afrique est en attente.

Nous avons également fait une demande pour une rencontre sportive inter-école avec l'USEP et attendons des réponses pour un projet de hand-ball pour la classe de GS/CP et d'escrime pour la classe de CE1/CE2.

L'école participera à l'opération « Un dessin contre la faim » organisée par l'ONG « Action contre la faim ». Cette opération entre dans le cadre du projet sur l'Afrique, une information sera communiquée aux parents sur son fonctionnement.

L'opération « Coup de cœur pour un livre » a été une réussite et sera probablement reconduit l'année prochaine.

L'école a été sollicitée pour faire une représentation de danses Country en partenariat avec le club d'Étrelles lors du Téléthon. Mme Régnier nous informe que nous serons également sollicités pour décorer des papillons.

Mme Morice propose une action conjointe pour la semaine du développement durable avec une éventuelle animation nouvelle avec le SMICTOM au début du mois de juin.

Les élèves de CE2 passeront le permis vélo et les élèves de CM, le permis internet, qui sera intégré au B2I (un module sur internet et ses dangers est inclus).

9) Question diverses

Nous signalons que certains parents arrivent trop vite sur le parking et ne respectent pas les règles de stationnement (occupation injustifiée des places réservées aux personnes handicapés ou stationnement gênant).

Une vente de chocolats de Noël est organisée avec la chocolaterie Monbana.

Nous faisons un appel pour récupérer des livres afin d'alimenter la bibliothèque de l'école. Mme Régnier demande s'il sera possible aux enfants d'emprunter des livres, c'est le souhait de l'équipe enseignante mais nous avons besoin d'aide pour couvrir et classer les livres afin de mettre en place un système de prêt. Mme Luka précise que les enfants continueront à aller à la bibliothèque de la commune.

Nous rappelons l'adresse du site internet de l'école : www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr, ne pas hésiter à le consulter pour avoir accès aux informations de l'école, tant administratives que pédagogiques.

Mme Sergent souhaite savoir quand les abonnements arriveront. Ils ont été envoyés et ne devraient pas tarder.

Mme Morice nous alerte sur des normes de sécurité non respectées : blocage de certains accès avec des cales en bois afin de maintenir des portes ouvertes ainsi que l'utilisation d'un coin dans le couloir (espace utilisé par les élèves de GS).

Mme Mallard nous fait part de l'interrogation de certains parents sur l'ouverture du portail. Mme Luka précise que celui-ci n'est pas fermé pour permettre aux ambulanciers, taxis, livreurs d'avoir accès à l'école sans avoir à faire sortir les enseignants ou ATSEM de leur classe.

Une affiche rappellera les règles d'accès : les parents ne sont autorisés à rentrer dans l'école qu'aux heures d'ouverture (8h35, 11h45, 13h45 et 16h) et uniquement lorsqu'un enseignant est sur la cour.

Mme Roulin demande à ce qu'un système de blocage du portail soit mis en place. Ce problème a déjà été soulevé lors de précédents conseils d'école, or pour des raisons de sécurité qui engagerait la responsabilité de la mairie, le portail ne peut pas être bloqué.

Enfin, Mme Morice félicite l'APE et transmet les nombreux retours positifs pour l'organisation du vide grenier.

Le conseil d'école a débuté à 19h05 et s'est achevé à 20h30

Mme Sophie Luka, directrice

Mme Céline Ferreira, secrétaire de séance